

Open Fide de l'Échiquier Vernonnais (-2400)

Samedi 9 et Dimanche 10 mars 2024



Espace Simone Veil, Bd d'Aylmer

27200 VERNON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'Échiquier Vernonnais, organise son Open Fide d'Échecs réservé aux joueurs classés moins de 2400 élo , **homologué FIDE et FFE sous le numéro 62653.**

Le Tournoi se déroule en 6 rondes les 9 et 10 mars 2024 à l'Espace Simone Veil, Boulevard d'Aylmer à Vernon (27200)

La cadence du Tournoi est une cadence Fischer : **1h00** pour chaque joueur, **avec un rajout de 30 secondes par coup** (depuis le 1^{er} coup). La notation est obligatoire durant toute la partie.

Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2023-2024 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E
- Le joueur étranger non classé F.I.F.E. et ne pouvant prouver par une attestation un classement ELO converti, **sera estimé à 2099.**
- Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge :

1499 pour les seniors, plus et vétérans.	1199 pour les minimes et benjamins
1399 pour les juniors	1099 pour les pupilles
1299 pour les cadets	1009 pour les poussins et petits poussins

Les droits d'inscription sont les suivants :

Tarifs appliqués	Seniors (20 ans et +)	Jeunes (- 20 ans)
Inscriptions isolées	25 €	10 €
Inscriptions GMI et MI (>48h)	Gratuit	Gratuit

Pour le règlement et l'inscription, prendre contact avec Jean-Marie NIRLO au 06.22.21.57.37 ou echiquier.vernonnais@gmail.com

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF) et les membres de l'équipe de France Jeunes sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Si 4 joueurs ou plus d'un même club, le tarif est de 20€ pour l'inscription.

Article 2 : Appariements

Les **appariements se font selon le système Suisse**. Application des règles de la FIDE entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence.
- Auront pointé à la table d'arbitrage le 9 mars 2024 entre 8h45 et 9h15 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des des appariements dans les temps.

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro point (sauf bye). Les appariements seront annoncé et/ou affichés au début de chaque séance de jeu.

Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.7 agréé par la F.F.E.

Article 3 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est à dire ne pas être apparié une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il doit absolument prévenir l'arbitre du tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 Bye maximum** pendant le tournoi, et avec l'impossibilité de le faire dans **les trois dernières rondes**.

Article 4 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) **doit apporter immédiatement** à la table d'arbitrage **les deux originaux** des feuilles de partie **signées** par les deux joueurs et indiquant clairement le résultat. **A DÉFAUT, LA PARTIE SERA RÉPUTÉE PERDUE POUR LES DEUX JOUEURS.**

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule.

Article 5 : Dates et Horaires

Les horaires de jeu sont les suivants :

Samedi 9 mars	1 ^{ère} ronde	9h30
	2 ^{ème} ronde	13h30
	3 ^{ème} ronde	17h
Dimanche 10 mars	4 ^{ème} ronde	9h00
	5 ^{ème} ronde	13h00
	6 ^{ème} ronde	16h30

La clôture du tournoi se fera le dimanche 10 mars 2024 avec la **remise des prix** à 20h.

Le montant et la répartition des prix seront affichés dans l'aire de jeu le dimanche 10 mars avant 9h00 (avant la 4^{ème} ronde).

Seuls les présents à la cérémonie de clôture pourront recevoir leur prix.

Article 6 : Forfaits

Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera plus apparié.

Les forfaits et abandons non justifiés seront signalés à la Commission Nationale de Discipline de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 7 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.
- Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de l'aire de jeu.
- **Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 30 minutes par rapport au début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.**
- Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. (Rappel : l'aire de jeu est composé de l'espace de jeu ainsi que des toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette)
- Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.
- Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment les blitz).
- **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.**
- **Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'accord de l'arbitre.**
- Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

- Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- Tout joueur doit avoir une attitude convenable.

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 8 : Classement et départages

Les classements et départages seront assistés par un programme informatique agréé par la F.F.E.

Les résultats de la ronde précédente et les appariements de la ronde suivante seront affichés un quart d'heure environ après la fin de chaque ronde. Les réclamations ne seront admises que dans le délai d'un quart d'heure après cette affichage et, en toute hypothèse, avant l'affichage de la ronde suivante.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (**défaite = 0 pt , nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt**) . En cas d'ex-æquo , les départages suivants seront utilisés successivement : **Buchholz Tronqué**, puis **Cumulatif** et enfin **Performance**. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général seront attribués à la place.

Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

Pour l'attribution des prix par catégorie, chaque joueur concourt dans une catégorie définie par son âge ou classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure.

Les prix ne sont pas cumulables. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée au prix au classement général, puis au prix par classement elo et enfin au prix par catégories d'âge.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre Principal : Manuel Mabire, AFO2

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son adjoint.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le l'informe oralement – dès ce moment et avant de reprendre la partie – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Article 10 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E., ce règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs .

L'Arbitre Principal :

L'Organisateur :

Manuel MABIRE